



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Materiels electriques et electroniques

Question écrite n° 56744

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur une information diffusée par la presse au début du mois de mars, indiquant qu'une batterie miniature mise au point par un laboratoire de Grenoble, associé au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), était en cours d'exploitation, sous licence, par une multinationale canadienne, associée, pour ce projet, dans le cadre d'une joint-venture, avec des Japonais. La liberté du CNRS de rechercher des partenaires, pour le développement de ses brevets, hors du territoire national, ne devant pas être remise en question, il semble indispensable de s'interroger sur la place des sociétés nationalisées dans l'innovation et le renouvellement technologique de l'industrie française. Le premier brevet de cette batterie, qui pourrait révolutionner l'automobile de demain en satisfaisant aux revendications justifiées de protection de l'environnement, a été déposé à la fin des années soixante-dix et, dans un premier temps, développé en association avec une grande entreprise publique. L'abandon, par cette société, de ces travaux a amené le laboratoire et le CNRS à rechercher de nouveaux partenaires, ici étrangers. Il demande, en conséquence, si la recherche d'un profit rapide n'a pas occulté le rôle premier des entreprises nationalisées, qui doivent rester des pôles d'innovation de l'industrie française, notamment en participant à l'effort de recherche, et dans quelle mesure il serait possible de veiller à leur implantation prioritaire dans le développement des brevets déposés par le CNRS.

Texte de la réponse

Reponse. - Au cours de la dernière décennie, le centre national de la recherche scientifique (CNRS) a considérablement développé ses relations de partenariat avec les milieux industriels. En 1991, 3 519 contrats de collaboration avec des entreprises étaient en cours d'exécution, soit 10 fois plus qu'en 1983. Sur l'ensemble de ces contrats, la part des entreprises françaises représente 90 p 100. Plus de la moitié d'entre eux sont conclus avec des entreprises publiques. Ces chiffres traduisent un réel effort d'ouverture des laboratoires du CNRS vers les entreprises, notamment vers les sociétés nationalisées. S'agissant du cas particulier de la batterie miniature mise au point par un laboratoire grenoblois associé au CNRS, il est précisé à l'honorable parlementaire que des négociations sont en cours entre l'entreprise canadienne et plusieurs entreprises françaises, afin que ces dernières soient impliquées dans le développement industriel de cette innovation technologique.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56744

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : recherche et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1877